

Gaston Lagaffe de retour plus de 25 ans après le dernier tome signé par Franquin

Le personnage le plus maladroit de toute l'histoire de la bande dessinée franco-belge va faire son retour le 19 octobre prochain dans un tout nouvel album dessiné par le Québécois Delaf, ont annoncé les éditions Dupuis lors du Festival de la BD d'Angoulême.

"M'enfin !" : personnage culte de la bande dessinée l'école franco-belge, Gaston Lagaffe s'apprête à refaire preuve son habileté légendaire le 19 octobre prochain dans un tout nouveau tome, *Le retour de Lagaffe*, publié par les éditions Dupuis et dessiné par Delaf, connu pour la série "Les Nombriels" (Dupuis). Apparue pour la première fois en 1957, Gaston Lagaffe est l'un des personnages les plus emblématiques imaginés par André Franquin, au même titre que Spirou ou le Marsupilami. La maison d'édition belge Dupuis a annoncé la nouvelle le 17 mars à l'occasion du Festival de la bande dessinée d'Angoulême. C'est la première fois depuis la mort de Franquin en 1997 que Gaston Lagaffe s'offre de nouvelles aventures. *Le Retour de Lagaffe* sera publié dans un format classique (48 pages) et sera tiré à pas moins d'1,2 million d'exemplaires.

Gaston Lagaffe rejoint ainsi ces personnages de bande dessinée relancés après la mort de leurs auteurs, à l'instar d'Astérix, Lucky Luke ou Corto Maltese – et à la différence de Tintin, dont les aventures sont restées muettes depuis la mort de Hergé, qui ne souhaitait pas que son héros lui survive. "C'est une prise de risque. Quitte à relancer la série, nous nous sommes dit qu'il ne servait à rien de le faire petit bras. Parce que c'est l'un des personnages les plus emblématiques de la BD franco-belge", a déclaré à l'AFP Stéphane Beaujean, directeur éditorial de Dupuis. Une décision qui n'est d'ailleurs pas du goût d'Isabelle Franquin, fille et ayant droit du dessinateur, fidèle à la volonté de son père. L'héritière du dessinateur avait d'ailleurs qualifié de "désastre" l'adaptation cinématographique de Gaston Lagaffe en 2018 par Pierre-François Martin-Laval, alias Pef.

par Félix Tardieu
(L'Eclaireur Fnac – vendredi 18 mars 2022)

<https://leclaireur.fnac.com>

Un premier gag de Gaston Lagaffe par son nouveau dessinateur publié malgré le procès

Les éditions Dupuis, qui ont publié un premier gag de Gaston Lagaffe dessiné par un nouvel auteur, ont indiqué jeudi suspendre les prochaines publications, le temps du procès intenté par la fille du dessinateur décédé Franquin, qui s'oppose à toute nouvelle version.

La résurrection du personnage de Gaston Lagaffe devra attendre encore un peu en raison du procès intenté par la fille de Franquin. Image d'illustration.

L'hebdomadaire Spirou daté du 6 avril contient en dernière page une planche avec le scénario et le dessin du Canadien Delaf, qui reprend de Gaston Lagaffe créé par le Belge André Franquin. Spirou promettait en outre "une gaffe par semaine" sur sa une.

La volonté de Franquin, selon sa fille

Mais mardi, Isabelle Franquin, fille et unique ayant droit du dessinateur, avait annoncé avoir saisi la justice belge pour faire interdire "toute promotion et prépublication" de ces nouvelles aventures. Franquin "a toujours exprimé de son vivant, de manière continue et répétée, sa volonté que Gaston ne lui survive pas sous le crayon d'un autre dessinateur", avançait-elle.

.../...

.../...

Une première planche "imprimée très en avance"

Contacté par l'AFP, Dupuis a expliqué que l'hebdomadaire était "imprimé très en avance". Cette planche n'a donc pas pu être supprimée de la version papier.

"Par souci d'apaisement, nous avons pris l'initiative de suspendre la suite de la prépublication en attendant la décision judiciaire", a ajouté dans un communiqué la maison d'édition belge de bande dessinée.

L'avocate d'Isabelle Franquin, Martine Berwette, interrogée par l'AFP, a estimé "fâcheux" que paraisse une planche. "C'est précisément pour empêcher ces prépublications et vignettes que la procédure en référé a été engagée dans l'attente d'une décision sur le fond", a-t-elle poursuivi.

L'avocat de Dupuis, Alain Berenboom, interrogé mardi, estimait que "le principe même de faire un nouvel album n'est pas contraire au droit moral" puisque Franquin, en cédant ses droits sur le personnage, a signé une clause prévoyant l'éventualité de relancer la série avec un autre auteur.

Dupuis ajoute que le nouveau Gaston Lagaffe est "tout à fait respectueux de l'œuvre d'André Franquin". Il reprend fidèlement le graphisme et l'esprit de la série publiée entre 1963 et 1997.

(Ouest-France avec AFP ; jeudi 31 mars 2022)

<https://www.ouest-france.fr>

Isabelle Franquin réagit à la reprise de Gaston Lagaffe : "Les bras m'en sont tombés, je l'avoue !"

Elle est un peu la petite sœur de Gaston Lagaffe, puisqu'elle est la fille de son génial inventeur, André Franquin, mort en 1997. Isabelle Franquin, en qualité d'unique représentante des droits moraux de l'œuvre de son père, a la charge de s'opposer à tout ce qui pourrait la dénaturer. Ce qu'elle fait avec ardeur, puisqu'elle a entamé une bataille juridique contre les éditions Dupuis (groupe Média-Participations), depuis que celles-ci se sont mis en tête de poursuivre les aventures de Gaston - un album est prévu pour octobre - sous la plume d'un autre dessinateur, le Québécois Delaf.

Or, André Franquin avait explicitement signifié qu'il ne souhaitait pas voir les aventures de Gaston poursuivies après sa disparition. Ce qui a décidé la fille à passer à l'attaque. Elle s'en explique pour L'Obs.

Vous avez saisi la justice belge contre les éditions Dupuis depuis que celles-ci ont annoncé vouloir poursuivre les aventures de Gaston Lagaffe. Comment avez-vous appris la chose ?

Avec beaucoup de surprise ! Le 7 décembre dernier, j'avais rendez-vous avec Stéphane Beaujean [directeur éditorial de Dupuis] pour parler de choses ordinaires et d'un "projet" pour Gaston qu'il voulait me présenter. Quel n'a pas été mon étonnement de le voir arriver accompagné d'une juriste de chez Dupuis, qui nous a annoncé avec un grand sourire qu'elle était là "pour qu'il ne se perde pas". Et voilà comment ils nous ont soumis leur projet de confier Gaston au dessinateur Delaf. Ils m'ont même donné un porte-documents avec les planches déjà réalisées par Delaf - certaines étaient encrées, d'autres encore à l'état crayonné. Les bras m'en sont tombés, je l'avoue !

.../...

.../...

Gaston compte parmi les bandes dessinées mythiques pour des millions de lecteurs. Vous ne soupçonnez pas que Dupuis brûlait de poursuivre ses aventures ?

Pas le moins du monde. Jamais personne chez Dupuis n'a évoqué cette envie. Celle-ci serait née d'un numéro spécial du magazine " Spirou " consacré à Gaston [numéro du 19 mai 2010]. Mon père a revendu en 1992 ses droits patrimoniaux concernant Gaston à Marsu BV, maison d'édition rachetée par Média-Participations [maison-mère de Dupuis] en 2013. Mais Marsu Productions, s'il a édité les aventures du Marsupilami [depuis 1987] avec l'aval de mon père, n'a jamais songé à poursuivre Gaston. Deux albums intitulés "Gastoon" y sont sortis [en 2011 et 2012], mais ils mettaient en scène les aventures du neveu de Gaston. Je me suis opposé à cette reprise et un accord à l'amiable a été trouvé avec Marsu Productions. Quant à Dupuis, je ne les ai jamais entendus parler de ça jusqu'à décembre dernier. Jamais.

Pourquoi vous opposez-vous à ce que les aventures de Gaston se poursuivent ?

Pour la raison la plus simple du monde : mon père a répété qu'il ne souhaitait pas qu'un autre que lui-même anime Gaston après sa mort. En tant que représentante de son droit moral, ma responsabilité est de faire en sorte que ses volontés soient respectées. D'ailleurs, dès qu'ils ont appris la nouvelle, mes enfants m'ont appelée, choqués par cette résurrection du personnage. Dans la famille, c'est implicite, nous savions tous qu'il ne voulait pas que son personnage lui survive.

Ce qui est dommage, c'est qu'au fil des ans, la série "Gaston" est de moins en moins lue par les enfants. Ne faudrait-il pas lutter contre l'oubli de ce héros merveilleux ?

C'est peut-être dommage, mais je n'ai pas à mettre mes goûts et mes préférences en avant. Mon père ne voulait pas que les aventures de Gaston se poursuivent, donc cela ne doit pas advenir.

Les éditions Dupuis n'ont-elles pas tenté de vous offrir un chèque conséquent en échange de votre bonne volonté ?

Elles n'ont pas essayé, non. Et vous avez compris cela n'aurait de toute façon servi à rien (rires) !

Pourquoi, à votre avis, Franquin s'opposait-il à la poursuite des aventures de Gaston, alors que d'autres de ses créatures, comme le Marsupilami, Zorclub, Champignac, ont eu cette possibilité ?

Le Marsupilami, Zorclub ou Champignac sont nés au sein d'une série ["Spirou et Fantasio "] que mon père n'a pas inventée. C'est très différent. Il l'a d'ailleurs dit : "Je crois – et les mots sont trop durs, bien sûr – que "Spirou" c'était un cadeau empoisonné, la série qu'on passe à quelqu'un. C'est une espèce de corps étranger au bout de votre plume... ou de votre pinceau ! Une série comme "Gaston" est meilleure que "Spirou", à mon avis, parce qu'elle vient entièrement de moi-même. On comprend mieux un personnage qu'on tire de soi."

Avec Gaston, il avait une relation particulière. C'est une série qu'il a patiemment mûrie, qu'il a fait grandir au cours de nombreuses années et qui lui appartenait complètement. Je veux dire : mon père y a coulé des choses intimes.

Par divers aspects, Gaston lui ressemblait. Franquin était fils unique et avait eu une enfance solitaire, ce qui crée une sorte d'inadaptation aux autres, notamment aux adultes. Mon père avait ce rapport au monde et Gaston l'a aussi, me semble-t-il. Franquin l'a vécu, peut-on dire, à travers son personnage. Voilà pourquoi il était gêné à l'idée qu'un autre dessinateur s'empare de Gaston.

.../...

.../...

Gaston a été adapté en dessin animé pour France 3 en 2009. Comment avez-vous réagi à l'époque ?

Ces dessins animés étaient une adaptation de la série et reprenaient les gags des albums, donc ils étaient, par définition, extrêmement fidèles à l'esprit de la série. Par ailleurs, le projet pilote qui m'avait été montré était vraiment prometteur – c'est le chanteur Thomas Fersen qui faisait sa voix. Je n'ai donc pas eu à m'y opposer, même si je regrette a posteriori que Thomas Fersen n'ait pas été conservé pour les épisodes, parce que soi-disant la maison n'arrivait pas à gérer cette contrainte...

Gaston a aussi fait l'objet d'une adaptation au cinéma en 2018...

D'une grande médiocrité, il faut bien le dire ! Vous savez, on ne peut exercer le droit moral qu'une fois le film réalisé, ce qui est logique. La maison de production m'avait quand même soumis le scénario pour que je vérifie qu'il était bien conforme à l'esprit de mon père. Il ne l'était pas toujours...

Par exemple ?

Par exemple, dans une scène, Gaston est viré dans son entreprise. Et il s'en va en abandonnant au bureau sa mouette, son chat et son poisson Bubulle. Tout lecteur de la série sait bien que c'est absolument impossible. Voilà. Pour le reste, on pense ce qu'on veut du film, mais il ne dénature pas l'univers de Franquin. J'ai donc exercé ma responsabilité telle qu'elle doit l'être.

Et si chaque planche produite par Delaf était soumise à votre approbation ?

Dupuis me l'a proposé, vous pensez bien ! Mais je leur ai fait savoir, par voie d'avocats, que je n'avais rien à en penser. Encore une fois, mon père ne souhaitait pas que cela arrive, donc cela ne devrait tout simplement pas arriver.

Avez-vous bon espoir de remporter l'arbitrage judiciaire ?

Les équipes juridiques de Dupuis affirment que le contrat que mon père a signé avec Marsu Productions en 1992 [maison qui appartient désormais à Média-Participations] leur donne le droit de poursuivre les aventures de Gaston. Je suis convaincue du contraire, car mon père ne le souhaitait pas et il n'a pas signé quoi que ce soit dans ce sens.

par Arnaud Gonzague

(L'Obs – vendredi 8 avril 2022)

<https://www.nouvelobs.com>